



**AVIS PUBLIC**  
**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2026**  
**ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 08-2023**  
**RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée que conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

**QUE**au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil située au 1371, rue du Centenaire à La Conception, le 19 janvier 2026 à 19h30 le projet de règlement numéro 02-2026, abrogeant le règlement numéro 08-2023 relatif au traitement des élus municipaux sera présenté pour adoption ;

**QUE**, conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 par monsieur Gaëtan Castilloux, maire;

**QUE**, conformément à la Loi, ledit projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 par monsieur Gaëtan Castilloux, maire

**RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT :**

**Rémunération et allocation de dépenses**

**QUE** la rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Maire	25 707.76 \$	30 100.00 \$
Autres membres du conseil	9 846.84 \$	12 552.00 \$

**QUE** l'allocation de dépenses actuelle et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Allocation de dépenses actuelle	Allocation de dépenses proposée
Maire	12 853.98 \$	15 050.00 \$
Autres membres du conseil	4 923.42 \$	6 276.00 \$

**QUE** lors du remplacement du maire par son suppléant, ledit projet de règlement prévoit le versement d'une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaler la rémunération payable au maire pour ses fonctions, à compter de soixante jours de suppléance;

## **Indexation**

**QUE** ledit projet de règlement prévoit une clause d'indexation de la rémunération des élus municipaux qui équivaut à la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établie pour l'ensemble du Québec, publié à la *Gazette officielle du Québec*;

## **Effet rétroactif, mesures transitoires et finales**

**QUE** ledit projet de règlement aura un effet rétroactif au 1er janvier 2026;

**QUE** le projet de règlement numéro 02-2026 abroge le règlement numéro 08-2023 relatif au traitement des élus municipaux.

**QUE** le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception durant les heures d'ouverture de celui-ci ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception le 9 décembre 2025.



Josiane Alarie  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

---

## Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 9 décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 décembre 2025.



Josiane Alarie  
Directrice générale et  
greffière-trésorière